

Séance du 10 mai 2021 à 19 heures 30**SEANCE ORDINAIRE**

Présidence : **Monsieur Jérôme SCHÖNI**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. ~~Présentation de **M. Michel Bertschy**, directeur du Service des affaires communales.~~
4. Approbation des comptes de l'exercice financier 2020 (projet de délibération N°234/21).
5. ~~Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2020 et les moyens de les couvrir (projet de délibération N°235/21).~~
6. Approbation des comptes de la Fondation immobilière de la commune de Choulex pour l'exercice 2020 (projet de délibération N°236/21).
7. Résolution relative à la modification des limites de zones de la parcelle 2789-plan 20-Choulex (projet de résolution N°23/21).
8. Election du bureau du Conseil municipal pour 2021-2022 (président/e, vice-président/e et secrétaire)
9. Rapport des commissions.
10. Communications de l'Exécutif.
11. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN et Brett THEUS.

Exécutif : M. Christophe SENGLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Procès-verbal : Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

M. J. Schöni ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Schöni annonce que le point 3, la présentation de **M. M. Bertschy**, est reporté à la séance du 21 juin et que la délibération mentionnée au point 5 fait partie du document qui sera voté au point 4.

A la demande du secrétariat, il rappelle l'existence du site intranet de la commune sur lequel peuvent être consultés tous les procès-verbaux, les convocations et l'agenda des commissions. Il encourage les conseillers à s'y référer.

Le bureau du Conseil a choisi de modifier la procédure liée à la transmission des procès-verbaux des commissions : en premier lieu, le rapport doit être transmis au secrétariat pour mise en page ; il sera ensuite envoyé sous forme de projet aux membres de la commission concernée qui auront 4 jours pour faire part de leurs éventuelles remarques ou corrections au président ; passé ce délai, il sera transmis à tous les conseillers.

Par ailleurs, il a également été discuté de limiter au maximum les doubles commissions, afin d'éviter les problèmes de présidence, de vote et de représentativité des groupes au sein des commissions.

Il a été décidé que la commission de l'aménagement se chargerait de la mise en œuvre et de l'installation de la zone 20 sur la route de Choulex. Il est rappelé que la commission des routes s'occupe de l'entretien mais pas des aménagements.

Il fait lecture du courrier du 12 avril 2021 reçu de **Mme Claire Descombes**, concernant la circulation sur le chemin des Princes – tronçon Verpillères. Il sera renvoyé en commission aménagement/mobilité pour réponse.

3. Présentation de M. Michel Bertschy, directeur du Service des affaires communales

M. J. Schöni rappelle que ce point est reporté à la séance du 21 juin 2021.

4. Approbation des comptes de l'exercice financier 2020 (projet de délibération N°234/21)

M. C. Senglet fait savoir qu'aucune question n'a été posée depuis la présentation des comptes. **M. J. Schöni** informe que la commission des finances a préavisé favorablement les comptes tels que présentés et vous propose à l'unanimité l'approbation de cette délibération.

M. J. Schöni fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 234/21 est approuvé par 12 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 3 mai 2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du maire,

par 12 voix, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de Frs 4'642'295.20 aux charges et de Frs 5'270'783.17 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Frs 628'487.97.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Frs 915'487.97 et résultat extraordinaire de Frs -287'000.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de Frs 3'618'183.46 aux dépenses et de Frs 21'000 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Frs 3'597'183.46.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de Frs 28'108'029.33.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de Frs 103'669.61 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'approuver l'attribution à la réserve conjoncturelle pour un montant de Frs 600'000 prélevé sur l'excédent de revenus de Frs 628'487.97.

Annexe : comptes annuels 2020 dans leur intégralité

5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2020 et les moyens de les couvrir (projet de délibération N°235/21)

Cette délibération fait partie intégrante de la délibération 234/21.

6. Approbation des comptes de la Fondation immobilière de la commune de Choulex pour l'exercice 2020 (projet de délibération N°236/21)

M. C. Senglet informe que la Fondation s'est réunie en assemblée générale le 27 avril 2021. Les comptes ont été transmis à la commission des finances qui les a approuvés, ainsi que le rapport de gestion.

M. J. Schöni fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 236/21 est approuvé par 12 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'art. 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les statuts de la Fondation immobilière de la commune de Choulex, article 16, alinéa 2,

vu l'examen des comptes approuvés par le Conseil de la Fondation immobilière en sa séance du 27 avril 2021,

vu le rapport de la commission des finances du 3 mai 2021,

vu le rapport de l'organe de révision du 6 avril 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 12 voix soit à l'unanimité

d'approuver les comptes 2020 de la Fondation immobilière de la commune de Choulex ainsi que le rapport de gestion.

7. Résolution relative à la modification des limites de zones de la parcelle 2789-plan 20-Choulex (projet de résolution N°23/21)

Mme D. Krähenbühl explique que cette modification de zone vise à permettre l'accès à la parcelle 2789 et qu'elle a été préavisée favorablement par la commission de l'aménagement/mobilité.

M. J. Schöni fait lecture du projet de délibération.

Le projet de résolution N° 23/21 est approuvé par 12 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

vu l'article 15A, alinéas 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT) ;

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments-Préavis du 15 juin 2020 pour la construction de deux bâtiments pour 4 logements sur la parcelle 2789

vu l'impossibilité de créer une servitude de passage sur la zone agricole pour accéder à la zone à bâtir

vu le rapport de la commission aménagement mobilité du 8 mars 2021

sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 12 voix soit à l'unanimité

de préavis favorablement le principe de modification de la forme de la zone 4B protégée et le raccordement de la partie à bâtir au chemin de la Gouille-Noire. Plan AP 01 et 02, Schéma explicatif MZ 01 et argumentaire établis par le bureau Architecture Plurielle.

8. Election du bureau du Conseil municipal pour 2021-2022 (président/e, vice-président/e et secrétaire)

M. Q. Meylan est proposé à la fonction de président, **M. P. Droze** à celle de vice-président, **Mme F. Pilly Schluep** à celle de membre et **Mme K. Chevron Rizzetto** à celle de secrétaire du Conseil municipal.

Cette répartition est approuvée à l'unanimité.

9. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable

Mme C. Mathez informe que la commission s'est réunie le 3 mai. Il a été question de l'organisation de la journée du 4 septembre avec un tour d'horizon des activités à définir. Le 21 mai, lors de l'extinction des lumières pour « La nuit est belle », la commission a proposé aux habitants, sur inscription, une soirée de contes à la bougie dans un lieu tenu secret. Quelques divers ont également été mentionnés.

Aménagement-Mobilité

M. J. Binder informe que la commission s'est réunie le 19 avril conjointement avec la commission des routes/canalisation/cimetière.

Animation-Culture-Sports

M. B. Theus informe que la commission ne s'est pas réunie mais qu'une séance est prévue le 31 mai.

Bâtiments-Préavis

M. L. Déruaz informe que la commission s'est réunie conjointement avec l'aménagement le 1^{er} mars afin de discuter d'un recours contre la demande d'autorisation de construire DD113'122 de la famille Clerc à Bonvard. La demande de négociation de la famille Clerc a été traitée et refusée. Le recours sera poursuivi.

La commission s'est également réunie le 3 mai afin de discuter de la future affectation du local des pompiers. Rappel de la situation : la caserne sera déplacée à Vandœuvres laissant le local actuel disponible pour une nouvelle utilisation ; les instigatrices du projet d'épicerie-restaurant « L'épicerie où l'on mange » sont très intéressées par cet emplacement qui était initialement destiné à la voirie pour le stockage de son matériel. L'Exécutif a émis un préavis négatif pour les raisons suivantes : un projet commercial engendrerait une modification d'affectation du bâtiment ; une mise aux normes serait obligatoire ; la construction d'un nouveau bâtiment pour la voirie serait nécessaire, alors que celui-ci répond parfaitement aux besoins et que la commune ne dispose d'aucun terrain pouvant recevoir une telle installation. Pour toutes ces raisons, la commission refuse à l'unanimité d'implanter une activité commerciale à cet emplacement.

Dans les divers, il est question de la réfection de la peinture du stade et de l'avancement du projet de rénovation du préau de l'école.

Finances-Sécurité

M. J. Schöni informe que la commission s'est réunie le 3 mai pour préavisier les délibérations et les comptes. Dans les divers, il a été question de l'augmentation des charges au budget ; de l'entrée en fonction cet automne des gardes auxiliaires ; de la pose de panneaux à des endroits stratégiques pour rappeler les règles élémentaires des balades en campagne (chiens, déchets, respect de la nature, etc.), en coordination avec les communes rurales voisines ; de la présentation des activités des Agents de la Police municipale (APM) à la commission.

Information-Naturalisations

Mme C. Schaub informe que la commission s'est réunie le 19 avril. Le prochain Info'Choulex a été évoqué. Elle constate avec plaisir que tout le monde s'implique. Elle rend attentifs les auteurs de textes à signer sous la bonne fonction (conseiller municipal ou membre d'une association communale). Il est question d'éditer le calendrier 2022 dans un format plus grand afin d'avoir plus d'espace dans la partie notes.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan informe que la commission s'est réunie le 19 avril conjointement avec l'aménagement/mobilité.

Chemin des Princes - Hameau de Miolan : les deux solutions envisagées pour la réfection de la route sont présentées, mais des informations complémentaires sont demandées afin de pouvoir prendre position.

Chemin des Princes – tronçon route de Choulex et hameau de Miolan : plusieurs variantes de travaux sont proposées. La commission a décidé d'attendre les conclusions du rapport de l'étude de mobilité du bureau CITEC avant de se prononcer.

Cunettes sur la route de Choulex : il est proposé de différencier le tronçon au centre du village avec la zone 20 et le tronçon depuis l'ancien Café Zürcher sur lequel des travaux plus lourds seraient envisagés.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

Mme L. Comin informe que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale-Aînés

M. P. Droze informe que la commission s'est réunie le 26 avril pour étudier les demandes de subventions pour l'aide sociale suisse. Il est décidé de soutenir 11 associations pour un montant total de Chf 9'000.-. Concernant les demandes de subventions pour l'aide humanitaire à l'étranger, hors Fédération Genevoise de Coopération (FGC), il est décidé de garder le montant en réserve pour les urgences (tremblement de terre, typhon, etc.). Une attribution éventuelle sera effectuée en fin d'année en fonction du disponible.

Une séance avec la FGC a eu lieu le 3 mai à la mairie.

Le repas des aînés est programmé pour le 30 mai sur la terrasse du Café des Amis, sous réserve de modifications des recommandations sanitaires de la Confédération ainsi que de la météo.

Fondation immobilière

M. J. Schöni informe que la Fondation s'est réunie en Assemblée générale le 27 avril pour approuver les comptes 2020.

10. Communications de l'Exécutif**M. C. Senglet :**

- 28 avril : il a assisté à une réunion de l'ACG en présence des représentants de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature venus présenter le travail des gardes faunes par rapport aux incivilités croissantes. Concernant les gardes auxiliaires recrutés pour la région, six personnes doivent être auditionnées. L'entrée en fonction des candidats sélectionnés n'est pas prévue avant le 1^{er} septembre, soit dès réception du matériel et de l'accréditation du département. La votation sur le comité des sapeurs-pompiers professionnels a également eu lieu lors de cette séance. Des indications sont données sur l'incidence financière de la reprise de la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe) par les communes.
- Il a rendez-vous demain mardi 11 mai pour la pose de la signalisation à Bonvard. Tout est en ordre au niveau des arrêtés.
- La porte du parking souterrain de la salle communale sera fermée dès le 20 mai. La Fondation immobilière de Choulex proposera aux locataires du 4, chemin des Briffods les places de stationnement extérieures à la location. Le stationnement sera interdit sur le chemin des Briffods afin de permettre aux camions de passer pour relever les goulottes et pour la sécurité des enfants.
- Les tournées du GPA seront renouvelées entre le 14 juin et le 29 août au stade, au cimetière et à la salle communale.

Mme D. Krähenbühl informe que :

- 19 avril : elle a reçu **Mme Maud Jacquot** du programme des SIG Eco21, venue présenter la solution « restauration collective » en présence de **M. Denis Mounié** de la société Scolarest, de **Mme Florence Bitik** du groupe Compass, de **Mme Isabel Pietrini** pour le GIAP et **Mme Martine Monachon** pour la commune. Cette proposition a reçu un très bon accueil de la part du restaurateur. Au sein du groupe Compass, des mesures ont déjà été prises pour limiter les déchets et favoriser l'économie circulaire. Un second repas végétarien sera bientôt proposé au restaurant scolaire. La séance fut très instructive et intéressante.
- 27 avril : elle a participé à une réunion en présence de quelques membres de la commission scolaire, de **Mme Michèle Déchamboux**, de **Mme Nathalie Guedj**, **M. Raffaele Cremonte** et de **M. Joël Willemsen** concernant l'organisation des promotions qui seront très particulières cette année. Elles doivent avoir lieu dans le cadre scolaire et sur les heures d'école. Différentes activités seront proposées par demi-classes. Un repas sera organisé au stade et offert à l'ensemble des participants (école, GIAP, commission).

- 29 avril : elle a assisté à la séance du conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance EVE lors de laquelle les comptes 2020 ont été approuvés.
- 3 mai : elle s'est entretenue avec **M. Stéphane Bertossa** de la Fondation des parkings qui lui a expliqué le fonctionnement des macarons de stationnement. Elle aura l'occasion d'en discuter lors d'une prochaine réunion de la commission aménagement/mobilité.
- 3 mai : elle a rencontré, en présence de **M. P. Droze, M. Florian Tissot** afin de faire le point sur l'attribution communale de Chf 25'000.- à la FGC. Sept ou huit projets seront proposés à la commission sociale qui en retiendra cinq selon les critères définis. Il a été demandé pour quelle raison un contrat-cadre n'a pas été conclu avec la FGC. La commune a décidé de ne financer que des projets et de ne pas participer au financement administratif.
- La semaine dernière, les ruches de l'association « Printemps d'abeilles » ont été mises en place.
- Des panneaux donnant des informations supplémentaires sur les moutons ont été installés.
- Elle informe que déjà 61 personnes se sont inscrites pour le repas des aînés du 30 mai.
- Pour la soirée citoyenne du 25 mai, seules 4 réponses positives ont été reçues. Un jeune a répondu négativement et 10 n'ont pas répondu du tout.
- Les ateliers zéro déchet se sont bien passés : le premier en visioconférence le 15 avril et le second à la salle communale le 6 mai, en présence d'une vingtaine de personnes.
- 24 avril : les deux excursions encadrées par la Libellule ont eu lieu sous un soleil radieux. Elles furent très agréables et sympathiques.

Mme A. Meylan informe que :

- De nouveaux fauteuils et une nouvelle décoration meublent très agréablement la salle d'attente de la mairie.
- 19 avril : elle a rencontré les intervenants pour la station de pompage de Bonvard dont le fonctionnement pourra être finalisé avec un suivi.
- 21 avril : elle a participé avec **Mme D. Krähenbühl** à la réception de la plantation de chênes au Nant-du-Paradis. La protection en bambou sert à abriter les arbres du soleil et les sacs permettent de maintenir l'humidité entre deux arrosages.
- 21 avril : elle a assisté au rendez-vous de chantier pour la réfection de la route de Choulex entre la route des Carres et le giratoire de Meinier. Les travaux sont terminés, la route a été entièrement refaite pour une durée de 20-25 ans.
- Le couvert du stade a été rénové et les bancs ont été livrés.
- Le canton a annoncé des travaux au carrefour de Chevrier pour la conformité des installations du gaz. Aucune information précise n'a été reçue.

11. Propositions individuelles et questions

Mme N. Favre manifeste sa déception quant au préavis négatif de la commission des bâtiments concernant l'installation de son projet d'épicerie-restaurant dans le local des pompiers. Elle déplore le manque de collaboration pour trouver des solutions. Elle maintient que ce projet est fabuleux et qu'il suscite l'engouement de toutes les personnes sondées. Elle estime qu'il est nécessaire et d'actualité. Ni elle ni ses collègues ne souhaitent l'offrir à une autre commune et elles espèrent qu'une solution pourra être trouvée.

M. C. Senglet fait savoir que l'extinction de l'éclairage nocturne selon les horaires TPG a été demandée aux SIG après « La nuit est belle ». Il est dans l'attente de la réponse de ces derniers qui effectuent en ce moment une étude sur l'ensemble du canton, raison pour laquelle l'éclairage ne pourra pas être modifié pour le moment sur la route cantonale. **M. J. Binder** demande ce qu'il en est pour Chevrier. La question sera posée

aux SIG. **Mme D. Krähenbühl** pense qu'il est possible d'éteindre complètement mais pas de baisser la luminosité, comme cela avait été initialement demandé.

M. C. Senglet informe qu'un règlement pour le parking souterrain de la salle polyvalente sera rédigé. Il est prévu de le fermer entre 22 heures et 7 heures, ainsi que durant le week-end. Un système de QR Code sera mis en place pour les utilisateurs autorisés.

Pour donner suite à une question de **M. J. Schöni**, il est indiqué que les statistiques des radars pédagogiques sont consultables sous l'onglet « thèmes » de l'intranet communal.

Pour répondre à la demande de **M. J. Binder**, le règlement des déchets est en cours de validation.

M. J. Schöni remercie l'assemblée et lève la séance à 20 heures 30.
10.05.21/kcr